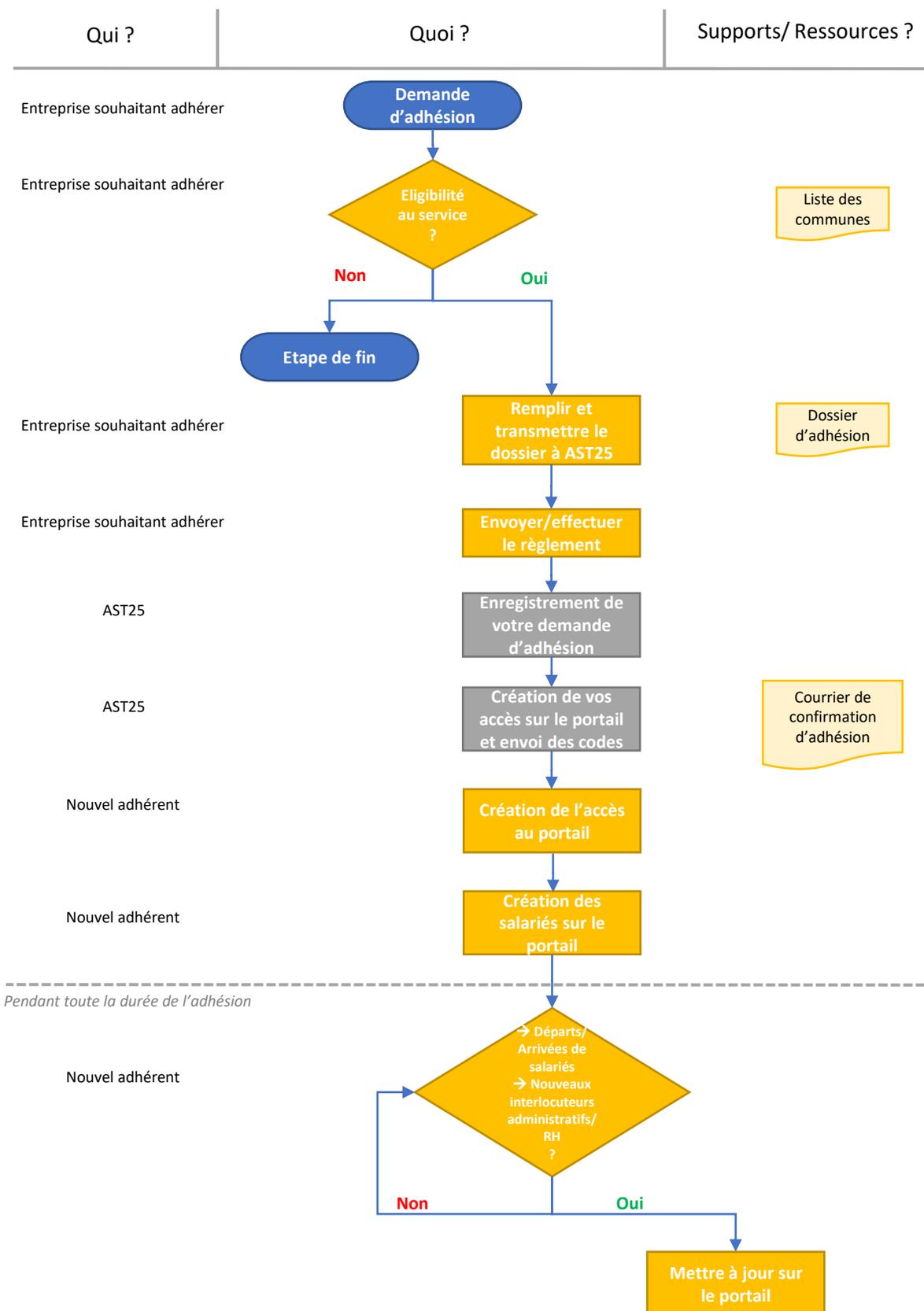


Le parcours d'adhésion



Chaque début d'année, l'adhérent devra réaliser sur le portail la déclaration de ses effectifs présents au 1er janvier et régler la cotisation annuelle.